

(1)

(N° 119.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 JANVIER 1923.

BUDGET

DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS (1)

TABLEAU A

Services de l'Agriculture

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bru xes, le 25 janvier 1923.

*Monsieur le Président de la Chambre des Représentants,
Palais de la Nation.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une note relative à divers amendements que M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics propose d'apporter au projet de budget de son Département pour l'exercice 1923 (Tableau A, Services de l'Agriculture).

Ils se traduisent par une augmentation de 45,000 francs.

En suite de ces amendements, ledit projet de budget s'élèvera en ce qui concerne le tableau A (Agriculture) :

Budget, n° 4-VIII

Rapport, n° 86,

Amendement, n° 102.

Sous-amendement, n° 111.

pour les dépenses ordinaires à fr.	25,495,565.00
pour les dépenses exceptionnelles à	190,000 00
Ensemble.	25,685,565.00

Agrérez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*

G. THEUNIS.

AMENDEMENT.

Tableau A Services de l'Agriculture.	Tabel A. Diensten van Landbouw.
—	—
<i>Première Section. — Dépenses ordinaires.</i>	<i>Eerste Sectie. — Gewone uitgaven.</i>
CHAPITRE IV.	HOOFDSTUK IV.
ENSEIGNEMENT AGRICOLE.	LANDBOUWONDERWIJS.
<p>ART. 36. — Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole de l'État ou soumis à l'inspection, fr. 16,000.—</p>	<p>ART. 36. — Studiebeurzen voor leerlingen van 's Rijks of van aan het toezicht onderworpen landbouwonderwijsgestichten, fr. 16,000 —</p>
Diminution de 20,000 francs.	
<p>Un crédit de 16,000 francs sera suffisant pour liquider les bourses d'études à accorder en 1923.</p>	
<p>ART. 41. — Conférences agricoles : indemnités aux conférenciers, frais de route, frais divers. — Enseignement agricole moyen et primaire : subsides. — Conseil de perfectionnement de l'enseignement agricole et horticole. — Congrès, expositions. — Enquêtes. — Frais divers. Fr. 637,400 »</p>	<p>ART. 41. — Landbouwoordrachten : vergoedingen aan de voordrachtgevers, reiskosten, allerlei kosten. — Middelbaar en lager landbouwonderwijs : toelagen. — Raad tot verbetering van het land- en tuinbouwonderwijs. — Tentoonstellingen, congressen. — Onderzoeken. — Allerlei kosten. Fr. 637,400 »</p>
Augmentation de 20,000 francs.	

Un examen approfondi a fait constater qu'une somme de 637,400 francs est nécessaire pour faire face aux dépenses de 1923, malgré le transfert à l'article 46 des dépenses relatives au fonctionnement des Bibliothèques agricoles, transfert en suite duquel le libellé est modifié en conséquence.

ART. 46. — Frais des champs d'expériences et de démonstration pour l'agriculture : subsides, frais d'études, dépenses diverses. — Expériences et démonstrations relatives à l'alimentation du bétail. — Bibliothèques agricoles : fonctionnement ; acquisition d'ouvrages. — Missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture. — Enquêtes, statistiques, impression de tracts de vulgarisation, etc. — Documentation dans l'intérêt de l'enseignement de la science agricole. — Dépenses diverses. Fr. 133,500.00

ART. 46. — Kosten over de landbouwproef- en demonstratievelden : toelagen, studiekosten, allerhande uitgaven. — Proefnemingen en demonstraties betreffende het veevoeden. — Landbouwboekerijen : werking ; aankoop van werken. — Bijzondere zendingen en commissies in het belang van den landbouw. — Onderzoeken, statistieken, drukwerken, vlugschriften voor volksontwikkeling, enz. — Documentatie in het belang van het onderwijs der landbouwwetenschap. — Allerhande uitgaven. Fr. 133,500.00

Simple modification de libellé.

Désormais, le coût des ouvrages acquis par le Service de l'Enseignement agricole sera prélevé sur le présent crédit.

CHAPITRE V.

OFFICE HORTICOLE.

Service des champs d'expériences horticoles, etc.

ART. 59. — Champs d'expériences et de démonstration pour l'horticulture : subsides, dépenses diverses et frais d'études. — Bureau officiel de renseignements commerciaux : frais d'études, matériel. — Frais de développement des relations commerciales à l'étranger. — Acquisition d'ouvrages pour l'Office horticole. — Missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'horticulture. — Enquêtes, statistiques, impressions. — Divers et imprévus. — Convention phylloxérique.

49,200 francs.

HOOFDSTUK V.

TUINBOUWDIENST.

Dienst der tuinbouwproefvelden, enz.

ART. 59. — Tuinbouwproef- en demonstratievelden : toelagen, allerhande uitgaven en studiekosten. — Officieel kantoor voor handelsinlichtingen : studiekosten, materieel. — Kosten van uitbreiding der handelsbetrekkingen in den vreemde. — Aankoop van werken voor den Tuinbouwdienst. — Bijzondere zendingen en commissies in het belang van den tuinbouw. — Onderzoeken, statistieken, drukwerken. — Allerhande en onvoorziene uitgaven. — Overeenkomst tot bestrijding der wijngaardluis. 49,200 frank.

Simple modification de libellé.

Désormais, le coût des ouvrages acquis par l'Office horticole sera prélevé sur le crédit inscrit au présent article.

ART. 69. — Enseignement horticole moyen et primaire : subsides. — Enseignement horticole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Conférences horticoles. — Jurys des examens pour l'obtention du certificat de capacité. — Cours colonial.

fr. 206.000 »

ART. 69. — Middelbaar en lager tuinbouwonderwijs : toelagen. — Tuinbouwonderwijs in de scholen voor volwassenen (winterescholen). — Tuinbouwvoordrachten. — Jurys der examens tot het bekomen van het bekwaamheidsgetuigschrift. — Coloniale leergang.

fr. 206.000 »

Suppression des mots « *Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion de conférences horticoles.* »

Cette modification de libellé est présentée dans un but de simplification. Elle aura pour effet d'éviter des discussions avec la Cour des Comptes, au sujet de l'imputation de certaines dépenses. Nonobstant, le crédit ne peut être diminué.

Deuxième Section. — Dépenses exceptionnelles.

CHAPITRE IX.

SERVICES DIVERS.

Agriculture et horticulture.

ART. 93 (nouveau). — *École moyenne pratique d'agriculture de l'État, à Huy. Remise en état de la maison du Ponton.* fr. 45,000 »

Tweede Sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.

HOOFDSTUK IX.

VERSCHILLENDE DIENSTEN.

Landbouw en tuinbouw.

ART. 93 (nieuw). — *Practische middelbare Rijkslandbouwschool te Hoei. Terug in orde brengen van het brughuis* . . fr. 45,000 »

L'Administration des Ponts et Chaussées a avisé le Département de l'Agriculture qu'elle s'est trouvée dans l'impossibilité de procéder, au cours de l'exercice 1922, à la mise en adjudication des travaux d'aménagement de la maison du Ponton, à Huy, pour lesquels un crédit de 35.000 francs était prévu à l'article 93 du budget dudit département. Ce crédit ne pourra donc être utilisé. En outre, ladite administration estime que la remise en état de cette maison coûtera 45,000 francs.

